



Marcher, découvrir

Le Piésentais

Notre adresse : Boîte postale 409 80004 Amiens CEDEX 1

Notre adresse électronique : piesente@wanadoo.fr

Notre site : www.piesente.asso.fr

Avril 2006 N° 51

Le mot du Président.

Bonjour à tous.

"*Dura lex, sed lex*". Eh oui ! La loi est dure, mais c'est la loi. Il nous faut la respecter, même si on adhère à une association pour notre plaisir. Ainsi, je me permets de rappeler que la marche en "groupe constitué" est réglementée (articles R412 du Code de la Route): "Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée..." ([Article R412-34](#)); si nous étions capables de marcher en colonne par un (ce qui est rarement le cas), il nous faudrait marcher sur le côté gauche; si nous sommes côte à côte, nous sommes assimilables à un véhicule et devons marcher sur le côté droit, sauf si cela est de nature à compromettre notre sécurité. Mais cela dépend du contexte, apprécié par l'animateur !!

Voici un extrait d'un courrier adressé par Pascale URBANSKY, Responsable du service juridique et assurances de la Fédération:

"...le groupe de randonneurs, participant à une sortie associative, suivant un itinéraire prédéfini, encadré par un animateur, éventuellement aidé d'une personne fermant la marche, d'un ou plusieurs serre-files (mais la réponse est la même en l'absence de ces dernières personnes) est un groupe organisé. Il suit les directives de l'animateur qui se fonde sur le règlement encadrement et sécurité d'une fédération délégataire et qui assume pour le compte de son association l'obligation de sécurité propre à toute association sportive. L'animateur donne les instructions pour le déroulement de la marche et les participants sont tenus de les respecter sauf à commettre à leur tour une faute susceptible d'engager leur responsabilité.

En revanche, n'est pas un groupe organisé le groupe d'amis randonnant ensemble dès lors qu'aucun organisateur ou animateur n'est présent et que chacun marche de façon autonome c'est-à-dire sans avoir à se rapporter à une personne qui les a prises spécialement en charge. Il en est de même de randonneurs isolés, mais ne marchant pas à la même allure, et qui vont, par le fruit du hasard, se trouver au même niveau au moment où ils seront croisés par un véhicule (application de l'article R. 412-36 du Code de la route)".

En tout état de cause, l'animateur "fait pour le mieux" pour assurer votre confort en toute sécurité. La moindre des politesses pour l'en remercier, c'est de ne pas quitter le groupe dès que l'on aperçoit le clocher où sont garées les voitures, ce qui ne permet plus de garantir la sûreté de la marche.

Pour les choses plus "légères", je vous avais annoncé la mise en place d'une tentative de covoiturage: c'est fait. Les rendez-vous sont fixés sur l'esplanade Branly (bas de la route de Paris) et l'heure est fixée en fonction du rendez-vous au village. C'est un plus pour ceux qui n'ont pas de voiture et ceux que la pollution et les économies de carburant interpellent. Cependant, le bureau réserve pour l'instant cette procédure aux randonnées du dimanche. Si elle donne satisfaction, nous pourrions l'étendre.

Comme annoncé également, nous souhaitons lancer un concours de logo pour notre association, l'actuel, bien que séduisant, n'étant pas exploitable pour sa reproduction sur des supports divers. La date de clôture pour le dépôt des projets est fixée au 25 août. Les dessins retenus pour le choix seront récompensés. Dès qu'une décision aura été prise, nous pourrions lancer une campagne de "produits dérivés" à l'effigie de Piésente. À vos crayons !!

Je souhaite également que l'association se dote d'un règlement intérieur qui fixera sans ambiguïté et en toute transparence les modalités de son fonctionnement. J'y travaille et le soumettrai au bureau. Lorsqu'un consensus aura été trouvé, il sera proposé en Assemblée Générale pour vote.

J'attends vos remarques et suggestions et me tiens avec les autres membres du bureau à votre disposition.

BONNES RANDONNÉES.

Stéphane.



Quelques dates pour le 2^{ème} trimestre 2006

Salon de la Rando à Paris les 1^{er} et 2 avril 2006.

La Vadrouilleuse le 8 avril rando de 42 km entre Eu et Abbeville. Renseignements au 03.22.24.58.39.

**Rand'Opale le 7 mai plusieurs parcours 8,12,15,25,40 km
Départ libre. Renseignements auprès de Jean.**

Trèfle à 4 feuilles le 8 mai, 4 parcours de 15 km (au choix).

Les 50 km de Gergy-Mantes le 12 juin.

**Marche de nuit à Lucheux le 24 juin. Renseignements
mairie de Lucheux au 03.22.77.07.03.**

**Rando Jazz pique-nique le 25 juin à Saint Riquier.
Renseignements au 03.22.24.13.48.**

**Week-End à Forges les Eaux du Samedi 27 au Dimanche 28 mai 2006.
Pour 19 personnes (adhérentes). Prix : 38 €, inscription avant le 6 mai.**

Comprenant :

- L'hébergement dans un gîte.
- Le repas du soir préparé par un restaurateur.
- Le petit déjeuner préparé par nos soins.

Reste à votre charge :

- a) le covoiturage : rendez-vous à 8h15 au parking de l'hôpital Sud.
- b) le pique-nique du samedi et dimanche midi. Lydia

Pour le Tour du Vimeu du Dimanche 21 au Dimanche 28 mai 2006.

**Randonnée itinérante. Possibilité de faire une ou plusieurs journées, d'être hébergé ou non.
Inscription au Comité Régional Randonnée Pédestre de Picardie (voir bulletin d'inscription).
Renseignements également possibles au 03.22.43.34.42 ou 03.2243.17.70.**

Randonnée Pyrénéenne du 18 au 30 juin 2006.

De Lareau à Hendaye par le GR10. Randonnée sportive réservée aux personnes bien entraînées avec portage de sac. Hébergement en refuges de montagne. Nombre de places limité à 12. Informations, réservations : René, Tel : 03.22.43.34.42 ou 03.22.43.17.70.

9000 c'est le nombre de pas qu'il est recommandé de faire chaque jour pour être en forme et garder la ligne.

C'est plutôt facile à atteindre puisqu'on en fait déjà de 6000 à 7000 dans la journée en vaquant à nos occupations. Pour le reste, sachez que 500 mètres de marche rapide correspondent approximativement à 500 pas et 15 minutes de jardinage à 15000 pas.

Sources : Etude Fleurbay Laventie Ville Santé.